



COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2018

Présents :	M. Raoul FLOREZ, Président Mme Anne JAGGI, Adjointe M. Gérard FONTAINE, Adjoint M. Philippe REVILLET, Secrétaire général Mme Magali BARTHASSAT, Mme Marie-Agnès DOUGOUD, Mme Céline FONTAINE, Mme Joséphine RODRIGUEZ M. Jordane FONTAINE, M. Olivier FARNER, M. René GREPT, M. Didier JACCARD, M. Nicolas HAFNER
Excusés	MM. Lory Genoud et Martin Staub
Invités	Bureau architectes urbanistes « Malnati & Verest »
Procès-verbal :	M. Fabrice LOSEGO

M. le président ouvre la séance du Conseil municipal à 18h30.

Il souhaite la bienvenue à tous et en particulier à **MM. Malnati** et **Zarian**.

L'ordre du jour est le suivant :

1. **Présentation par le bureau d'Architectes Urbanistes Malnati & Verest d'une "1ère phase" d'un projet d'urbanisme pour la commune de Soral**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2017**
3. **Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la subvention de Fr. 880'000.—prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal concernant la mutualisation et l'harmonisation des systèmes d'information et de communication de la police et des APM soumises au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC)**
4. **Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la subvention de Fr. 60'000.—prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal pour les travaux d'aménagement et de rénovation dues Bibliobus soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC)**
5. **Rapport de la commission de l'environnement et de la petite enfance**
6. **Propositions et questions individuelles**
7. **Communications de l'exécutif**

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2018

1. Présentation par le bureau d'Architectes Urbanistes Malnati & Verest d'une "1ère phase" d'un projet d'urbanisme pour la commune de Soral

M. Malnati explique que le projet en question, qui regroupe à la fois la route de contournement et la requalification de certaines routes du centre du village, est un projet nouveau pour son équipe, qui a déjà travaillé sur des projets similaires à Bernex et Avully, où les questions liées au trafic sont cependant moins radicales.

M. Malnati dit que l'essentiel lui semble être de définir, avec les autorités de Soral, *une stratégie* ayant pour but de convaincre les autorités cantonales de la nécessité d'une route de contournement pour la commune, mais sans oublier de coupler cette demande avec la requalification d'une partie du centre du village, ainsi qu'elle a été entamée avec **M. Michel Savary**.

Images à l'appui, **M. Zarian** compare la densité du trafic en 2014, date de l'étude de **M. Savary**, avec la densité en 2017, notamment sur la route de Rougemont, où le nombre de voitures transitant chaque jour est passé de 4'300 en 2014 à plus de 6'500 en 2017. Une route de contournement ferait chuter cette densité à 200 véhicules par jour sur la route de Rougemont, à savoir une densité normale type réseau de quartier.

M. Zarian dit que les informations qu'il possède se limitent aux deux projets de contournement déjà établis, l'un sur Suisse, l'autre passant par la France. Notamment, il ne dispose pas d'information sur l'état d'avancement de l'étude de faisabilité prévue par l'Etat, avec un budget de CHF 300'000.-. Cela dit, une chose est certaine : une route de contournement aura un effet radical sur les espaces publics du village.

Cartes à l'appui, **M. Zarian** démontre que le village de Soral a peu changé en 200 ans. L'augmentation de la population a été absorbée par le village qui s'est donc densifié. Cette valeur historique reconnue constituera un argument important face au Canton. L'objectif sera donc de diminuer le nombre de voitures en transit, pour redonner une mobilité douce à tout le village, en privilégiant notamment les vergers et jardins existants, et les vues magnifiques sur la région alentour.

M. Malnati fait part de quelques remarques concernant sa vision de l'espace public à Soral.

Certaines rues du village sont si étroites qu'elles freinent et limitent d'emblée le trafic; l'aspect privatif de certaines portions de rue du village incitent elles aussi les automobilistes à rouler au pas; des requalifications ont déjà été entreprises, dans un effort pour mieux faire cohabiter voitures et piétons (les potelets, par ex.); la route de Rougemont, domaine cantonal, jure dans le paysage villageois et devrait être mieux inclus dans celui-ci; l'espace de la fontaine est trop bitumé, il pourrait servir de centre villageois pour des marchés, manifestations, etc.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2018

Contraintes et objectifs

M. Malnati donne trois exemples de contraintes (positives et négatives) que les urbanistes et architectes devront prendre en compte : zone inondable, surface d'assolement et arbres centenaires du village.

Parmi les objectifs, il mentionne les éventuelles mesures de persuasion qui seront peut-être nécessaires (interdiction de tourner à gauche, par exemple) afin de réduire le trafic, dans l'attente de la route de contournement; la prise en compte des transports en commun et de leur développement (nouvelles lignes); le choix, par les communiens, des places publiques à qualifier (pour une meilleure convivialité); l'extension possible de certaines cours, caves, terrasses de restaurant dans un espace public apaisé; des mesures pour permettre le passage des véhicules agricoles.

M. Malnati conclut la présentation en rappelant le message important : la mise en place d'une stratégie et la recherche d'une solution de contournement doivent être associées à une requalification des espaces publics du village.

La présentation est terminée.

M. Grept demande comment serait abordé le problème des voies cantonales telle que la route de Rougemont, laquelle draine une grande partie du trafic de transit. Zone de rencontre ? Zone 30 ?

M. Malnati répond qu'il y a trois volets :

- Mettre les différents acteurs autour de la table, notamment la DGT et l'Office de l'Urbanisme (OU), en montrant au Canton que la commune possède une véritable stratégie globale qui inclut la route de contournement.
- Préciser la stratégie en collaboration avec les représentants du Canton.
- Tester à court terme des mesures provisoires (ouvrir le chemin des Noyers au trafic, par exemple) afin de réduire le trafic dans le centre du village.

M. Grept demande ce qui est prévu pour résoudre dans un premier temps les problèmes liés à la sécurité des piétons dans le village, étant entendu que les mesures déjà prises (potelets, zones de rencontre) ne sont pas très efficaces.

M. Malnati répond que la première chose à faire serait de permettre aux écoliers de traverser des champs ou jardins privés (ce qu'ils font déjà) afin de leur éviter de longer les routes.

Ensuite, il s'agirait de prendre des mesures d'urgence sur les routes communales telles que Creux-de-Boisset, Chavannes ou Faubourg, à savoir des voies par où passe le trafic. Il s'agit enfin de rencontrer les fonctionnaires du Canton (DGT, OU) pour des séances transversales avec un protocole à la clé.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2018

M. le président rappelle que **M. Malnati**, en tant qu'ancien maire de Veyrier, a déjà été confronté à ces problèmes dans sa commune.

M. Hafner aimerait connaître l'avis de **MM. Zarian** et **Malnati** sur les différentes solutions de contournement envisagées.

M. Malnati répond qu'une solution en particulier envoie trop loin les voitures. Plus généralement, les solutions lui paraissent refléter une absence de stratégie, notamment concernant les surfaces d'assolement qui pourraient faire l'objet d'un reclassement en zone constructible dans l'éventualité où une route de contournement les traverserait. Quant à la route passant par la France, elle serait difficile à réaliser car les décisions échapperaient à la commune, et même, au Canton. Cela dit, c'est une question à poser plutôt à l'ingénieur mobilité.

MM. Malnati et **Zarian** sont remerciés et quittent la séance.

M. Grept dit qu'il trouverait intéressant d'avoir une présentation plus complète des étapes à venir du projet, lors d'une commission, par exemple. **M. le président** répond que **MM. Malnati** et **Zarian** ont déjà établi et chiffré les différentes phases du projet. Il n'a pas le montant exact en tête. Il ajoute que c'est aux conseillers de décider si le projet des urbanistes leur convient afin de les inviter à nouveau à une séance de commission, où des budgets détaillés (pour chaque étape du projet) leur seraient présentés.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2017

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

3. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la subvention de Fr. 880'000.-- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal concernant la mutualisation et l'harmonisation des systèmes d'information et de communication de la police et des APM soumises au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC)

Approuvée à l'unanimité des membres présents.

4. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la subvention de Fr. 60'000.-- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal pour les travaux d'aménagement et de rénovation des Bibliobus soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC)

Approuvée à l'unanimité des membres présents.

5. Rapport de la commission de l'environnement et de la petite enfance

Mme Barthassat dit que trois entreprises ont été contactées concernant la réfection de la place de jeux située derrière l'école. Cela dit, il faudra faire une demande d'autorisation et sans doute arracher un ou deux arbres pour pouvoir installer le nouveau sol en béton autour des jeux, car un règlement interdit le bétonnage à moins d'un mètre cinquante des couronnes de protection des arbres.

Egalement, la question du drainage des eaux de pluie devra être résolue, la partie gravier étant régulièrement inondée par temps humide.

M. Grept demande s'il y a eu un appel d'offre, le budget dépassant apparemment CHF 150'000.-. **Mme Barthassat** répond par la négative. Cela dit, le coût total devrait être divisé en plusieurs prestataires. **M. Jaccard** demande que ce point soit précisé, afin de savoir si un appel d'offre est nécessaire ou non.

Concernant la benne à déchets de jardins, **Mme Barthassat** aimerait savoir si la passerelle a été commandée. **M. Revillet** répond que c'est une question de jours.

D'autre part, 14 containers à déchets de cuisine ont été commandés et seront répartis dans le village. Un tout-ménage doit être distribué à la population pour l'informer de la distribution des petites poubelles vertes.

Mme Dougoud mentionne la lettre du 13 décembre 2017 que **Madame Dupraz**, patrouilleuse scolaire, a adressée à la mairie, suite au changement d'horaire concernant les enfants se rendant à l'école le jour de la fête de l'Escalade. **Madame Dupraz** demande que les patrouilleuses soient averties de tout changement d'horaire à l'avenir.

Mme Dougoud demande qu'une réponse officielle de la mairie soit envoyée aux trois patrouilleuses. **M. Revillet** s'engage à leur envoyer un courrier.

6. Propositions et questions individuelles

Chauffage salle de rythmique de l'école

Mme Dougoud relaie la remarque de certaines personnes comme quoi il ferait froid dans la salle pendant l'hiver. Elle demande s'il serait possible d'ajouter des radiateurs en attendant une solution plus durable. **Mmes Barthassat** et **Rodriguez** confirment que la salle est souvent froide. Elles remettent en cause notamment la mauvaise isolation des baies vitrées. **M. le président** propose de faire venir un spécialiste pour contrôler le chauffage.

Mme Dougoud informe par ailleurs que la porte d'entrée des cuisines scolaires est voilée et laisse passer beaucoup d'air. **M. le président** propose de la faire vérifier.

Communication entre conseillers et Exécutif

M. Grept déplore que la communication entre l'Exécutif et les conseillers ne se fasse

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2018

qu'une fois par mois, et qu'il faille poser des questions lors du Conseil ou lire la Tribune de Genève pour se mettre au courant de certains dossiers. Il propose que l'Exécutif communique plus fréquemment aux conseillers les dossiers et sujets en cours, par exemple chaque semaine ou tous les 15 jours, afin que les conseillers puissent travailler en amont et mieux préparer les commissions.

M. G. Fontaine répond que l'Exécutif ne peut pas informer les conseillers de toutes les étapes d'un projet, entre autre parce que cela risquerait de freiner le processus de décision.

Mme Jaggi répond à son tour en mentionnant la séance avec le DETA au sujet du nouveau tracé de bus, à laquelle les membres de la commission concernée n'ont pas été conviés. C'est le Canton qui voulait rencontrer les agriculteurs, le nouveau tracé les impliquant directement.

M. Grept répète qu'il ne réclame pas un droit de véto sur les décisions de l'Exécutif, mais seulement le droit d'être informé des dossiers importants en cours touchant son dicastère.

M. Jaccard estime qu'il faudrait privilégier un engagement plus fort de la part des présidents et vice-présidents des commissions. Il souhaiterait également que les présidents ou vice-président des commissions importantes (mobilité, finances, par exemple) s'engagent plus dans une relation directe avec le(s) membre(s) de l'Exécutif en charge de leur dicastère.

M. Grept approuve.

M. le président dit qu'il reçoit déjà trop de messages électroniques sans réelle importance. Cela ne peut que gêner et ralentir son travail. Il rappelle par ailleurs que tous les mercredis à partir de 16h00, le maire et ses adjoints restent disponibles aux visites. Il ajoute qu'il répond toujours rapidement aux questions par courrier qui lui sont adressées.

Autres

M. Hafner aimerait avoir plus d'information sur le nouveau cabinet médical qui s'est ouvert récemment à Soral. **Mme Dougoud** répond qu'il s'agit d'un médecin généraliste, homéopathe et micro-nutritionniste.

M. Hafner voudrait se voir confirmer la date du spectacle de Brigitte Rosset, le samedi 17 mars.

Cette date lui est confirmée.

7. Communications de l'Exécutif

Le Couffin

Le Couffin (projet de mamans de jour) recense actuellement 4 enfants de Soral placés, et 2 en attente.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2018

Mme Anne Jaggi fait les communications suivantes :

Sécurité des cyclistes au carrefour

Il est ressorti d'une séance concernant la sécurisation du carrefour Pré-Lauret- route de Laconnex que la piste cyclable allait être déviée afin de donner une meilleure visibilité aux voitures.

Mesure de la qualité de l'air

Les appareils pour mesurer la qualité de l'air ont été installés.

Taxation des déchets aux professionnels

Une rencontre communes-Canton a eu lieu le 29 janvier, au sujet de la fin des tolérances communales en matière de levée des déchets pour les professionnels. Il en est ressorti que Soral doit taxer les entreprises pour les incinérables. Une solution envisagée pourrait être d'installer des containers à puce électronique, permettant de faire payer les professionnels au poids de déchets incinérables. Ceci pour les inciter à mieux trier leurs déchets.

Le radar

Les relevés du radar mobile sont à la disposition des conseillers. Le radar sera déplacé sur différents axes routiers de Soral par la suite, afin d'obtenir une vision d'ensemble.

Parking route de Rougemont

Les places de parking à la route de Rougemont (du n°62 au n°76) seront limitées à 4 heures du lundi au samedi de 7 heures à 19 heures.

M. G. Fontaine fait les communications suivantes :

Place de l'Eglise

Un devis pour une éventuelle borne télécommandée a été fait, qui a estimé le coût de cette borne à CHF 15'000.-.

Brasserie du père Jacob

La brasserie propose aux autorités de la commune une visite guidée de l'établissement, de préférence le vendredi. Libations maltées offertes. Les 13 et 27 avril seront proposées comme date pour la visite.

La séance est levée à 20H50.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2018